Vouzy 28 avril 1792

M. Bourdon a lu le 16 aout 1792 sa lettre de correspondance.

Monsieur

j'ai eu L'honneur de recevoir La votre en datte du 10 fevrier dernier par La quelle vous m'accuste La reception D'une observation que j'avais adressée à L'academie concernant une plaie de tete avec fracture, perte de substance au parietal et issüe du cerveau. j'ai eté, Monsieur, tres sensible aux indulgens Eloges qu'à bien voulu me donner La societé de chirurgie en m'engageant à mettre de L'ordre et de la suitte dans ma correspondance avec elle c'est, monsieur, d'apres cet honnete invitation que je vais prendre La liberté de lui faire part D'une remarque que je viens de faire tout recemment d'une [illegible] hotel-Dieu, et voici Le fait.

un Enfant de l'age de 11 à 12 ans dont on ne connoit ni le nom ni Les parens, ni Le lieu de la naissance, D'un temperamment flegmatique et pituiteux, tomba il y a peu pres dix huit mois dans le

HRC 62 d 1 n° 12

feu d'une forge, on l'en retira à l'instant et
il en fut quitte pour les deux pieds brûlés et
pour ainsi dire cuits, cet infortuné transporté
dans une metayrie où il a demeuré l'espace de
deux mois reçut de la main charitable de ses
hôtes bienfaitans tous les secours qu'ils crurent
les plus convenables en pareille circonstance;
mais suivant toute apparence, on n'employa
pour cette brulure considérable que des remedes
de commère encore les changeoit-on aussi
souvent qu'il se trouvoit de personnes qui lui
ordonnoient de nouveaux; l'art ne fut point
appelé à son secours, et la gangrene ne
tarda pas à s'emparer des deux extremités,
la nature plus adroite que ceux qui le
pansoient, seut faire la part à la mortification
au point qu'il se fit une separation de plusieurs
orteils et du talon de l'un des pieds. les
laboureurs charitables, soit que cet enfant
leur étoit à charge, soit qu'ils craignoient
de ne pouvoir lui administrer les secours
necessaires, les braves gens dis-je, prirent

Le party d'ete conduire à l'hotel-dieu de
Cosne ou il ne resta que jusqu'à ce qu'un
arrêté du département de la nievre eut forcé
la municipalité de donzy à le recevoir dans
son hopital attendu que l'accident Etoit arrivé
dans son canton. En consequence ce pauvre
enfant fut amené à donzy il y a apeupres
16 mois epoque à laquelle la municipalité
m'en confia le soin et le traitement;
visite faite, je reconnu que la gangrenne
s'etoit emparée des deux pieds, les ulceres
rendant une serosité roussâtre et toute
la partie exhalant une odeur cadavereuse
je ne doutai plus que la mortification
ne fut complette et sur le point de
faire les plus grands progrès du côté
des jambes qui Etoient deja Livides il
Etoit deja tombé plusieurs phalanges des
orteils. je fis de profondes scarifications
je fomentai la partie avec les anti-
putrides les plus animés au moyen de
quoi il se fit une separation du mort
d'avec le vif, et l'inflammation que-

survient détermina une suppuration
Louable. Les ulceres allant toujours de
mieux en mieux, j'employai les remedes
sarcotiques, la suppuration diminua et
le malade eut une attaque Depilepsie,
la langue s'embarrassa et à peine pouvoit
on l'entendre parler puis il survint
des anxietés, des defaillances et de la fievre.
je retournai aux digestifs irritans et la
suppuration, qui se retablit, fit dissiper
tous les symptômes. comme je ne pouvois
moi même panser ce malade tous les jours
vu mes grandes occupations, j'en laissai
le traitement journalier aux dames de
L'hopital qui Lassées peutetre de la longueur
de la maladie ou desirant le guerir plus
promptement en augmentant les médicamens,
A leurs substituerent des dessicatifs et
des cicatrisans, des Lors les paroxismes
de L'epilepsie augmenterent. m'étant
apperçu que ces accidens ne reconnoissoient
pour cause que la suppuration supprimée,
jeus attention de recourir aux moyens

Les plus propres à La rappeller, mais
les pansements qui se faisoient en mon
absence Derangeoit tout, les choses l
Etoient en cet Etat Lors qu'au 11 janvier
dernier les hospitalieres ayant été
renvoyées, je fut chargé Seul Du
pansement detous Les malades, des lors
rien n'échappa a mon observation, ce
malheureux fut pansé le plus metho
diquement possible, et je suis parvenu
à le guerir de ses ulceres Dont j'ai eu
soin d'entretenir le suintement jusqu'à
Entiere Cicatrice ~~par~~ pendant ce dernier traitement
il n'y a eu que tres peu d'attaques de son
epilepsie, encore etoient-ils occasionés
par des suppressions de suppuration
que je determinois pour appuyer mon
observation maintenant les attaques
sont moins frequens, à la verité mais
il reste au malade une fievre Lente
nerveuse L'imbecillité et une roideur
dans Les articulations de la cuisse et
du genoux Ce qui lui rend la marche

tres difficile et tres laborieux.

Ce malheureux Enfant étoit attaqué d'épilepsie avant de se brûler la peau en tombant dans le feu a tête déterminé cette cruelle maladie, on bien ne reconnait elle pour cause que les differentes métastases qui ont eu lieu par l'application mal entendue de plusieurs remedes qui avoient derangé et même supprimé la suppuration. C'est, monsieur, ce qu'il m'est impossible d'expliquer, personne n'ayant pu me donner des renseignements sur cet Enfant, je n'ai pu avoir aucune signe commémoratif de cette maladie qui surement n'auroit plus lieu si l'on ouvroit au malade un Cautere; mais ce moyen préservatif, il n'est guere possible de le pratiquer attendu que ce pauvre Enfant à la veille de sortir de notre hotel dieu, est destiné à aller mandier ce qui joint à son Etat d'imbecillité, le reduit à l'impossibilité de panser un Cautere qui lui se fermant deviendroit

au malade plus préjudiciable que si on
ne lui en eut point fait. sans ce secours
je ne crois pas, monsieur, qu'il puisse
exister qu'il ne soit continuellement
en but et aux prises avec cette infirmité

Voila monsieur une observa
tion pour vous bien peu importante,
mais qui le devient bien aux yeux
d'un chirurgien jeune et peu accou
tumé a voir de pareils evenemens, dans
un hotel-dieu aussi petit et aussi peu
frequenté que le notre; j'ai cru neant
moins devoir, pour mon instruction
particuliere vous faire part de ce fait
de pratique, en vous priant monsieur
de le communiquer à l'academie
dont je serois charmé de connoitre la
decision à ce sujet qui m'a d'autant
plus embarrassé quand à l'expilation
que nous avons sous yeux un de nos
confreres qui jusqu'à un certain âge
étoit travaillé de violentes crises de

Lepilepsie, et qui ne s'en appercevoit plus
depuis surtout qu'il ont tombé le visage
dans le feu; il en est quitte pour une
figure hydeuse; on cite plusieurs autres
cas ou des épileptiques ont été guerris
ou par des brulures ou par des
supurations considérables; dans
le malheureux qui fait le sujet de mon
observation il paroit que si lepilepsie
a eu lieu avant la brulure le 2.d
accident n'a fait qu'augmenter le 1.er
dans le cas contraire, la brulure ou
la frayeur auroit donc déterminé
dans cet infortuné une maladie
qu'un semblable accident a souvent guérie
totalement dans d'autres.
si dans ma pratique il se rencontre des
remarques a faire, je ne manquerai pas
monsieur, de vous les communiquer et avec
autant d'exactitude que j'ai l'honneur
d'être respectueusement

Monsieur Votre tres humble et tres
obeissant serviteur Sina
Delos Ancien Eleve de lecole pratique
a Lippench